

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Vote du compte de
gestion, du compte
administratif et du résultat
d'affectation de l'exercice 2020
du budget principal**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

La Vice-présidente en charge des finances présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2020. Sur la base de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, des restes à réaliser pour 2020, des affectations de résultats, le compte administratif du budget principal 2020 de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Se sont retirés au moment du vote et n'ont pas participé au vote : M. Jean-Paul MANIFACIER, Président précédent, et M. Joël FOURNIER, Président en fonction.

BUDGET PRINCIPAL CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le 15 mars 2021, le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. FOURNIER Joël, délibérant sur le compte administratif 2020, présenté par M, FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 259 024,73	1 228 616,67		1 228 616,67	1 259 024,73
Opérations de l'exercice	5 606 313,03	5 999 514,30	1 035 160,47	2 240 580,22	6 641 473,50	8 240 094,52
Totaux	5 606 313,03	7 258 539,03	2 263 777,14	2 240 580,22	7 870 090,17	9 499 119,25
Résultat de clôture		1 652 226,00	23 196,92			1 629 029,08

Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement	1 652 226,00

Reste à réaliser	300 275,00	320 824,00
------------------	------------	------------

<i>Restes à réaliser</i>	Besoin de financement	
	Excédent de financement	20 549,00

Besoin total de financement	2 647,92	section investissement
Excédent total de financement		+ restes à réaliser

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

2 647,92	au compte 1068 Investissement
1 649 578,08	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ont signé la liste d'émargement dressée en début de séance,

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

Objet : Vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe du SPANC

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

La Vice-présidente en charge des finances présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2020. Sur la base de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement pour 2020, des affectations de résultats, le compte administratif du budget annexe du SPANC 2020 de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Se sont retirés au moment du vote et n'ont pas participé au vote : M. Jean-Paul MANIFACIER, Président précédent, et M. Joël FOURNIER, Président en fonction.

BUDGET ANNEXE SPANC CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES
 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
 Reçu en préfecture le 19/03/2021
 Affiché le
 ID : 007-200039832-20210315-D_2021_3_2-DE

Le 15 mars 2021, le conseil communautaire réuni sous la présidence de M, FOURNIER Joël, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M, FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	8 478,00			20 443,12	0,00	20 443,12
Opérations de l'exercice	14 143,04	22 621,04	10 285,20	2 266,00	24 428,24	24 887,04
Totaux	22 621,04	22 621,04	10 285,20	22 709,12	24 428,24	45 330,16
Résultat de clôture	0,00			12 423,92		20 901,92

Besoin de financement	0,00
Excédent de fonctionnement	0,00

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

<u>Restes à réaliser</u>	Besoin de financement	
	Excédent de financement	0,00

Besoin total de financement	0,00	section investissement
Excédent total de financement		+ restes à réaliser

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0,00	au compte 1068 Investissement
0,00	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
 Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés,
 Ont signé la liste d'émargement dressée en début de séance,

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Rapport annuel du
SPANC**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

La Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes à la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) »

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services ont été instaurés en 1995 pour assurer une meilleure transparence sur le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, vis à vis de l'assemblée délibérante de la collectivité, mais également vis à vis du grand public (et particulièrement des abonnés). Le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (précisé par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008) précise le contenu de ces rapports.

Le rapport est présenté en annexe.

En vertu de l'article L5211-39-du CGCT, le Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes adresse, au Maire de chaque commune membre le rapport retraçant l'activité du service.

Ce rapport sera mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2020.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Tarifications des
redevances du SPANC 2021**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Le Vice-président en charge de la thématique « Vers un territoire zéro déchet - SPANC » rappelle la nécessité d'augmenter les tarifs pratiqués à hauteur des tarifs appliqués dans les collectivités voisines au regard du compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC et du budget prévisionnel 2021 à prévoir. Il est proposé les tarifs suivants :

TYPE DE CONTRÔLE	TARIFS PROPOSES €TTC
Contrôle de vente	200
Contrôle neuf ou réhabilitation conception	150
Contrôle neuf ou réhabilitation exécution	135
Contrôle périodique	120
Contre visite	50
Installation > 20 EH	150/4 ans

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2021,

**AUTORISE à joindre ces tarifs en annexe du règlement de service adopté
décembre 2020,
AUTORISE le Président à les mettre en œuvre.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210315-D_2021_3_4-DE





COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210315-D_2021_3_5-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_5

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Tarifications des
redevances spéciales
professionnels et campings
pour les déchets 2021**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Le Vice-président en charge de la thématique « Vers un territoire zéro déchet - SPANC » rappelle que la redevance spéciale pour les déchets non ménagers est obligatoire depuis 1993 pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale (loi n° 92-646 du 13 juillet 1992).

La redevance spéciale concerne pour le territoire de la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes, la collecte des professionnels, hors campings et campings.

Il est proposé d'adopter pour l'année 2021 les tarifs suivants :

REDEVANCE CAMPING 2021

(RS = Redevance Spéciale _ OM = Ordures Ménagères _ CS = Collecte Sélective)

La modalité de calcul se définit comme suit :

RS Camping = Part collecte + Part Sictoba

Part Sictoba :

41€ x nombre d'emplacements pour campings collectés

13€ x nombre d'emplacements pour campings non collectés

Part collecte : (litrage camping X coût litrage OM) X fréquence X nombre de semaine collectée + (litrage camping X coût litrage CS) X fréquence X nombre de semaine collectée.

Coût litrage : 0.004 €/l CS

Coût litrage : 0.006 €/l OM

La différenciation entre coût OM et cout CS se base sur la nécessité de favoriser le tri sélectif.

REDEVANCE HORS CAMPINGS 2021

Le calcul des montants se fait sur la base des catégories forfaitaires ci-dessous.

L'application du coefficient covid x 0.6 pourrait être reconduite pour cette année pour les hôtels bars et restaurants affectés par la non ouverture de leurs établissements.

Forfait mini producteur	Forfait très petit producteur	Forfait petit producteur	Forfait producteur moyen	Forfait gros producteur	Forfait très gros producteur	Hors catégories
60€	110€	220€	330€	440€	550€	
Artisans (hors BTP et Alimentaire) Entreprises de 0 à 2 salariés	Restaurants de - de 40 couverts ouverture de - 6 mois	Gîtes, tables d'hôtes	Entreprises et commerces de 6 à 8 salariés	Entreprises et commerces de 9 à 10 salariés	Entreprises et commerces de 10 salariés et plus	Grandes surfaces alimentaires (5€ du m2)
Auto-entrepreneurs toutes catégories	Hôtel de 1 à 10 chambres de - 6 mois	Entreprises de BTP (Maçons, plombiers, chauffagistes, paysagistes, électricien peintres...) de 4 à 5	Restaurants de 41 à 60 couverts ouverture - de 6 mois	Restaurants de 81 et + de couverts ouverture - 6 mois	Hôtels de 31 chambres et + ouverture de + 6 mois	Hôpital 125€ par résident
	Communes de 1 à 200 habitants	Restaurant de 41 à 60 couverts ouverture - de 6 mois	Hôtels de 21 à 30 chambres ouverture - 6 mois	Hôtels de 31 chambres et + ouverture de - 6 mois	Restaurants de 81 et + de couverts ouverture + 6 mois	Folcheran et maison de retraite 125€ par résident minoré de la TEOM
	Banques et assurances	Hôtels de 11 à 20 chambres ouverture - 6 mois	Hôtels de 11 à 20 chambres ouverture + 6 mois	Hôtels de 21 à 30 chambres ouverture + 6 mois	Communes de 1501 habitants et plus	Collège 5€ par élève
	Secrétariat des regroupements de professions médicales	Hôtels de 1 à 10 chambres ouverture + 6 mois	Communes de 601 à 1000 habitants	Communes de 1001 à 1500 habitants		Cantines scolaires 5€ par élève
	Gestion de fonds, notaire, comptables, agences immobilières, architectes, contrôle technique auto, commerces de détail hors alimentaires	Restauration de type rapide (Ape5610C) Petites épiceries, caves viticoles	EDF usines : les Salelles Lafigère sur la commune de Malarce sur Thines			
	Entreprises de BTP (Maçons, plombiers, chauffagistes, paysagistes, électricien peintres...) de 2 à 3	Communes de 201 à 600 habitants			Colonie de Toul Berrias	Crèche 30€ par enfant
					Belambra Berrias restaurant	
		Direction des routes des Vans				

Après en avoir délibéré, le Président met au vote les tarifs de la redevance spéciale :

Le conseil communautaire

♦ redevances hors campings 2021 :

ADOpte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs de la redevance spéciale hors camping 2021 ;

♦ redevances campings 2021 :

ADOpte, à la majorité des membres présents et représentés, (avec 1 abstention : M. Jean-Paul MANIFACIER), les tarifs de la redevance camping 2021.

AUTORISE le Président à les mettre en œuvre.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210315-D_2021_3_5-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Marché - Acquisition
d'un véhicule avec benne pour
la collecte des déchets
ménagers : attribution des lots**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Le Vice-président en charge de la thématique « Vers un territoire zéro déchet - SPANC » rappelle que dans le cadre de l'achat d'un véhicule avec benne pour la collecte des déchets ménagers, une consultation a été publiée sur la plateforme achatpublic.com et dans les Annonces Légales du Dauphiné Libéré.

La date limite de remise des plis était fixée au 12 février 2021.

Le marché est composé de deux lots. Il comprend une prestation supplémentaire éventuelle (contrat d'entretien).

A l'issue de la procédure de consultation, les candidatures et offres présentées sont déclarées recevables.

A l'issue de l'analyse des offres, le 24/02/2021,

Vu les critères de classement prévus dans le règlement de la consultation, le marché est attribué à

- Lot 1 TRUCKS SOLUTIONS, offre avec PSE, pour un montant de 90 240 € TTC et 4 521.60 € TTC/an pour la PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle)

- Lot 2 SEMAT, offre sans PSE, pour un montant de 88 500 € TTC

La dépense sera imputée au budget général 2021 en section d'investissement à l'opération 116, à l'article 2182 Matériel de transport.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Prend acte de l'attribution du marché ;

Autorise le Président à signer tous les documents concernant ce marché.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_7

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Suppression des régies
de recettes : espace sportif
intercommunal, patrimoine et
SPANC**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Le Président précise la complexité des encaissements en raison du transfert de la gestion de la collectivité au service de gestion comptable d'Aubenas.

Aussi, il propose de supprimer les régies de recettes pour les encaissements des produits concernant l'espace sportif, les visites patrimoniales et les redevances du SPANC.

Parallèlement à cela, la régie de recettes « taxe de séjour » pourrait être étendue à l'encaissement de produits divers dont la location des vélos électriques et autres produits divers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la suppression des régies de recettes pour les encaissements des produits concernant l'espace sportif, les visites patrimoniales et les redevances du SPANC,

DONNE un avis favorable à l'élargissement des encaissements de produits divers (location de vélos électriques, participations financières d'utilisation de l'espace sportif, redevances du SPANC, produits divers,...),

AUTORISE le Président à signer tous les documents concernant cette décision.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_3_8

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

Objet : Compétence mobilité

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Thierry BRUYERE-ISNARD, Vice-président rappelle que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités1 (LOM) répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La loi d'orientation des mobilités programme vise d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Dans son exposé des motifs, elle pose le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions. Elle offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, avec des « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de « bassins de mobilité ». Ces bassins de mobilité regroupent une ou plusieurs intercommunalités.

La Région Auvergne _ Rhône-Alpes a communiqué un projet de convention qui permet aux Communauté de communes de ne pas activer la compétence mobilité, tout en leur permettant lancer des actions en la matière avec l'appui technique et financier de la Région.

Considérant la technicité et les moyens requis pour activer réellement cette compétence, considérant le panel d'actions assez large offert par la Région, il est proposé de ne pas prendre la compétence « mobilité ». Toutefois, dans l'hypothèse où la collaboration avec la Région ne se relevait pas adapté et/ou si des actions nouvelles dans le cadre de la démarche TEPOS nécessitait d'engager des actions spécifiques à l'échelle de notre EPCI ou d'EPCI voisines, la compétence pourrait être activée dans le futur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE que la Communauté de communes ne prend pas la compétence « organisation de la mobilité » au 1er juillet 2021, REGRETTE que les délais imposés n'aient pas permis une plus large concertation et réflexion, ACTE que la Région Auvergne-Rhône-Alpes devient de fait, au 1er juillet 2021, « Autorité Organisatrice de la

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210315-D_2021_3_8-DE 6

**Mobilité » (AOM) sur le territoire de la Communauté de communes et, es
visés à l'article L.1231-1-1 du code des transports,
AUTORISE le président de la Communauté de communes à signer la conven
avec la Région AURA ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente
délibération,**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 23/03/2021
Reçu en préfecture le 23/03/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210315-D_2021_8_9-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2021_3_9**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 15 mars à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 08 Mars 2021

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel

Votants : 31

**Objet : Adhésion au Service
Public de la Plateforme
Énergétique de l'Habitat (SPPEH)**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame DOLADILLE Monique

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul MANIFACIER

Thierry BRUYERE-ISNARD, Vice-président rappelle qu'afin de pérenniser les dispositifs d'accompagnement opérationnels qui existent déjà sur le territoire et qui bénéficient d'une notoriété importante (Rénofuté, Espace Info Energie de l'ALEC07...), et aussi d'assurer cohérence et cohésion départementales nécessaires et indispensables, une candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Énergétique de l'Habitat » est portée pour les EPCI du sud et du nord de l'Ardèche.

De plus, afin de garantir une solidarité territoriale, le Département a accepté de poursuivre son rôle d'agrégateur pour le dépôt du dossier de candidature et la gestion des enveloppes financières, à la condition d'un engagement formel des EPCI pour 3 ans.

L'ALEC07 sera l'opérateur technique du SPPEH. Le dimensionnement de l'intervention de l'ALEC sera ajusté chaque année en fonction des besoins.

Missions du SPPEH

L'appel à manifestation d'intérêt régional impose que le SPPEH couvre à terme les 5 axes suivant :

- **Axe 1.** Stimuler puis conseiller la demande : mettre en place des actions de communication et de prospection des habitants puis d'accueil téléphonique et physique et de conseil personnalisé jusqu'au passage à l'acte.
- **Axe 2.** Accompagner les ménages : lorsque l'offre privée n'existe pas / n'est pas adaptée, proposer un accompagnement aux ménages dans leurs projets de travaux sur les aspects technique, financier ou administratif.
- **Axe 3.** Accompagner le petit tertiaire privé : en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA, informer et animer les propriétaires de locaux tertiaires de moins de 1 000 m² de l'intérêt et des modalités de rénover énergétiquement leur local, proposer un accompagnement et mettre en relation avec les acteurs professionnels.
- **Axe 4.** Mobiliser et Animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...) impliqués dans les projets de rénovation.
- **Axe 5.** S'impliquer dans l'animation régionale (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH. Celles-ci devront s'engager à partager leurs expériences, bonnes pratiques et leurs outils pour une mise en commun à l'échelle régionale.

Il sera donc proposé d'adhérer au SPPEH sur tous les axes et d'autoriser le Président à engager les différentes conventions pour se faire. Le montant de la participation se décompose comme suit : 0,20 € / habitant pour l'adhésion à l'ALEC et 0,51 € pour le SPPEH soit un montant pour l'année 2021 de 4 814 €.

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210315-D_2021_8_9-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la participation de la Communauté de communes du Pays des Vans au SPPEH portée par le Département de l'Ardèche, Accepte que l'Alec soit l'opérateur qui mettra en œuvre les actions pour un montant de 4 814€ pour l'année 2021, DONNE un avis favorable à la mise en œuvre effective du service, AUTORISE le Président à signer tous les documents concernant cette décision et la mise en œuvre de la présente délibération, notamment afin que la Communauté de communes puisse être représentée aux différentes instances du SPPEH.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/03/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le